

Déclaration de classe 3 en ligne

Sur le site :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-denvironnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

Vous trouverez la procédure pour encoder votre déclaration et toutes les informations utiles.

1. [Manuel utilisateur du formulaire Déclaration d'environnement d'un établissement de classe 3](#)
2. [Comment accéder à Mon Espace ? - Entreprise AVEC n° d'entreprise belge \(BCE\)](#)
3. [Comment accéder à Mon Espace ? - Entreprise SANS n° d'entreprise belge \(BCE\)](#)
4. [Comment accéder à Mon Espace ?](#)

1. **Vous devez en premier lieu, vous créer un accès à votre espace personnel (Comment accéder à Mon Espace ?)**
2. Puis, sur le site :

<https://www.wallonie.be/fr/demarches/effectuer-une-declaration-denvironnement-pour-un-etablissement-de-classe-3>

3. Accédez au formulaire en ligne via Istme :



[Déclaration d'environnement pour un établissement de classe 3](#)

4. Complétez votre déclaration (*voir Manuel utilisateur*)
5. La déclaration est ensuite envoyée automatiquement à la commune qui dispose de 15 jours pour la traiter.